



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DE LA
GESTION FORESTIERE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLVIII)/2
22 septembre 2014

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-HUITIÈME SESSION
3-8 novembre 2014
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

• **PROJETS ACHEVÉS**

(1) PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement forestier durable dans la zone éco-floristique IV du Togo

Budget et sources de financement :

Budget Total :		US\$	445 483
Budget OIBT :		US\$	317 093
Gouvernement des États-Unis :	US\$	287 093	
Gouvernement de Norvège :	US\$	30 000	
Gouvernement du Togo :		US\$	128 390

Agence d'exécution : Département de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)

Approuvé à la : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Octobre 2004 / 36 mois

I. Introduction

Ce projet de 36 mois a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session par les gouvernements du Japon et de la Norvège. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en octobre 2004. Aucune prolongation du projet n'a été demandée par l'agence d'exécution à la fin de la période officielle d'exécution du projet le 8 octobre 2007. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en janvier 2010, la période d'exécution du projet a duré 63 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution (DPCEF). Toutefois, le rapport d'audit financier final du projet a été présenté par l'agence d'exécution en mars 2014, ce qui permet de constater l'achèvement de ce projet lors de la 48^e session du CRF.

II. Objectif du projet

Le but de ce projet était d'augmenter le potentiel des ressources ligneuses du Togo grâce à la restauration du couvert forestier national. De manière spécifique, ce projet visait à épauler la mise en œuvre d'un plan directeur de développement durable de la forêt dans la zone éco-floristique IV, au Togo..

III. Réalisations et produits du projet

a) Réalisation des produits

Les deux résultats attendus du projet ont été atteints grâce à la mise en œuvre des activités et actions principales les suivantes :

- 128 exemplaires du plan directeur d'aménagement durable des forêts de la zone éco-floristique IV ont été distribués et expliqués aux représentants des principales parties prenantes au cours des campagnes de sensibilisation menées durant l'exécution du projet ;
- Des comités locaux de développement, destinés à permettre la poursuite de l'application du plan directeur d'aménagement durable des forêts de la zone éco-floristique IV, ont été mis en place dans les préfectures afin d'assurer la coordination et la concertation entre les principaux acteurs intervenant dans cette zone écologique du Togo ;
- Le renforcement des capacités des représentants des principaux intervenants à assurer l'opérationnalisation des principales étapes du plan directeur d'aménagement forestier durable de la zone éco-floristique IV a permis de former 123 personnes à la production de plants et à l'aménagement et l'entretien de pépinières. Ces personnes ainsi formées ont contribué à aménager et à gérer 45

- pépinières villageoises dans le cadre d'associations de femmes, des écoles et des associations paroissiales dans les préfectures d'Agou-Nyogbo et de Kpélé-Elé ;
- 47 personnes ont été formées à l'application de différents modèles d'interventions sylvicoles relatives à la création de plantations forestières associant *Tectona grandis* à des essences indigènes (*Terminalia spp.*, *Khaya spp.*, *Azelia spp.* et *Cordia spp.*) ; et
 - La mise en œuvre du projet, qui visait à renforcer les capacités techniques des principales parties dans divers domaines allant de la production de plants à la gestion de la forêt par la plantation d'arbres et des opérations sylvicoles, a dépassé l'objectif de 1500 ha de plantations industrielles d'arbres par le biais des réalisations principales les suivantes : 1075 hectares de plantations de teck ont été délimitées et gérées par des acteurs locaux (villageois, secteur privé, églises et écoles) ; 164 ha de la forêt naturelle de Missahoé ont été enrichis par des comités de développement local qui y ont implanté des espèces indigènes (*Terminalia spp.*, *Khaya spp.*, *Azelia spp.* et *Cordia spp.*) ; 474,94 ha de plantations agroforestières ont été mis en place par les populations riveraines en mélangeant le teck à des essences indigènes (*Terminalia spp.*, *Khaya spp.*, *Azelia spp.* et/ou *Cordia spp.*) ;

b) Réalisation des objectifs

L'objectif de ce projet était d'entretenir les ressources forestières de la zone Eco-floristique IV grâce à des programmes de foresterie visant à assurer la protection et la réhabilitation des forêts et la gestion durable et participative du patrimoine forestier de la région, en conformité avec le plan directeur élaboré pour cette zone cible à la suite de différentes études réalisées dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F). Le projet visait à inclure des programmes et des mesures visant à la réhabilitation et la gestion rationnelle des ressources forestières par les communautés locales et les autres parties prenantes (écoles, églises, secteur privé, etc.). Il a mis l'accent sur l'encadrement, la formation et la sensibilisation des populations locales en leur permettant de préserver l'environnement des forêts dans la zone éco-floristique IV du Togo, ainsi que de renforcer la capacité de production de bois tropicaux et autres produits.

Les formations aux techniques de gestion forestière participatives et durables et à celles de la réhabilitation forestière, ont été dispensées aux populations locales, aux ONG et les autres parties prenantes (écoles, églises, secteur privé, etc.), afin de renforcer leur capacité à engager des activités de réhabilitation et d'aménagement forestier à finalité bois d'œuvre . Les aspects institutionnels de plan directeur ont été consolidés par la création de comités locaux de développement dans la zone éco-floristique IV du Togo.

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et impacts du projet, en rapport avec les résultats attendus et les activités connexes, peuvent être résumés comme suit :

- La capacité opérationnelle des différentes parties prenantes a été améliorée grâce à des programmes de formation portant sur des techniques allant de la production de plants à la gestion de la forêt par la plantation d'arbres et des traitements sylvicoles ;
- La sensibilisation des principales parties prenantes, y compris les collectivités locales, à l'importance des concepts de gestion durable des forêts, avait été assurée afin de contribuer à la stabilisation des écosystèmes forestiers dans la zone éco-floristique IV du Togo ainsi que de fournir certains moyens de subsistance pour les parties prenantes grâce au système agro-forestier *taungya* qui a été privilégié dans ce projet ;
- La couverture forestière a augmenté grâce à des techniques de conservation forestière, à la création de plantations à finalité bois d'œuvre , et à des techniques sylvicoles d'enrichissement des forêts de production naturelle de la réserve forestière de Missahoé. Les réalisations du projet pourraient être reproduites dans d'autres zones éco-floristiques du Togo ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour le suivi de la mise en œuvre du plan directeur par le biais de comités locaux de développement dans les préfectures comprises dans la zone éco-floristique IV du Togo. Ces Comités ont contribué à une meilleure collaboration et à l'entretien d'une concertation entre les principaux intervenants, ce qui a conduit à l'obtention des principales réalisations du projet ; et

- Les retombées socio-économiques et environnementales, en raison de l'augmentation de la couverture forestière induite par la réhabilitation et de la gestion des forêts naturelles rélictuelles et de la création de plantations forestières, ont commencé à être visibles et sensibles. Cependant, il est encore trop tôt, alors que le projet vient de se terminer, pour quantifier les retombées réelles dans la zone cible du projet et dans d'autres zones éco-floristiques du Togo.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

5.1 Enseignements dégagés

La participation des parties prenantes dès la phase de conception du projet, soit la mise en œuvre de l'avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) qui a conduit à l'élaboration de ce projet, a contribué à définir leurs rôles et responsabilités dans la gestion des forêts et le processus de réhabilitation. Cette démarche s'est avérée très importante pour la réussite du projet, même s'il s'est agi d'un processus coûteux en temps. Ce qui explique aussi que la durée d'exécution de ce projet se soit étalé sur 63 mois au lieu des 36 mois initialement prévus par l'agence d'exécution. L'utilisation des langues locales et autochtones au cours des campagnes de sensibilisation a facilité la communication avec les principales parties prenantes et entre elles, s'agissant en particulier avec les communautés locales, en permettant une compréhension commune de l'objectif et des buts du projet. Cela a contribué à faciliter la participation des communautés locales à la mise en œuvre de certaines activités du projet, en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes, même si leur adhésion a été lente à obtenir en raison de la question critique du régime foncier, source principale de leur défiance manifestée à l'endroit du projet. La question foncière avait déjà été définie comme élément critique du programme au cours de la mise en œuvre de l'avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) avant de faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du projet.

5.2 Pérennisation du projet

Le projet a connu un important succès dans la zone éco-floristique IV et ses réalisations pourraient être reproduit dans d'autres zones éco-floristiques du Togo. Plus précisément, le projet a atteint la responsabilité de la durabilité comme suit :

a) Durabilité institutionnelle

On a cherché à instaurer une pérennité institutionnelle par la création de comités locaux de développement dans les préfectures comprises dans la zone éco-floristique IV du Togo ; ces comités rassemblent principalement des représentants des parties prenantes les plus directement impliquées : les organismes publics de la fonction territoriale, des associations de femmes, des ONG, des écoles, des églises, les services de vulgarisation agricole, etc.. Ces comités ont servi de plateforme à la consultation entre les acteurs mais aussi à s'assurer un soutien à la mise en œuvre du plan directeur de développement durable de la zone éco-floristique IV du Togo. Ils ont constitué une assurance pour la réalisation des produits escomptés du projet et continueront d'être utiles pour entretenir certaines réalisations et certains résultats majeurs du projet, en oeuvrant en collaboration avec les directions et services compétents du Ministère de l'environnement et des ressources forestières du Togo.

b) Pérennisation socioéconomique et financière

Les interventions de gestion forestière et de réhabilitation de la forêt par les bénéficiaires du projet ont comporté l'implantation de cultures de rente dont le café et le cacao en plus des espèces arborées. Ces interventions comprenaient également des plantations de cultures annuelles (maïs, banane plantain, manioc, haricots, etc.) dans le cadre d'un régime agro-forestier *taungya* dans la zone éco-floristique IV du Togo. Les produits de ces cultures ont été commercialisés dans les villages et mis sur le marché des villes importantes de Atakpamé, Kpalimé et Lomé. Les avantages financiers qu'apporte le système agro-forestier *taungya* en fait une source de revenus pour les populations locales, et constitue une incitation à poursuivre les interventions d'aménagement et de réhabilitation des forêts.

c) Pérennisation technique

Il a été noté un vif intérêt des populations riveraines et d'autres parties prenantes pour les diverses formations techniques dispensées dans le cadre de ce projet (identification et sélection des arbres mères pour la collecte de semences, création et gestion de pépinières pour la production de plants, plantation d'arbres, traitements et opérations sylvicoles les plus importants, etc.). Les populations riveraines et les autres parties prenantes ont acquis une expérience et des compétences en techniques de gestion et de

réhabilitation de la forêt et seraient, dans une certaine mesure, à même de continuer de les appliquer après l'achèvement du projet.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, les rapports d'experts techniques, les rapports des ateliers, ainsi qu'un rapport final d'audit financier satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 197/03 Rev.2 (F) achevé. Des copies électroniques de ces rapports et des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

(2) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami

Budget et sources de financement :

Budget Total :		US\$	1 133 640
Budget OIBT :		US\$	790 020
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	230 020	
Gouvernement de Suisse :	US\$	500 000	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement de Rép. de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement de Thaïlande :		US\$	343 620

Agence d'exécution : Ministère des forêts de Thaïlande en collaboration avec le Thailand Environment Institute

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : Juillet 2008 / prévue : 36 mois, réelle : 66 mois
Prorogation jusqu'en janvier 2013 (NOL Ref. No F.11-0108)
Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.13-0024)
Prorogation jusqu'à décembre 2013 (NOL Réf. F.13-0194)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième comme projet d'aide aux victimes du Tsunami, et il a reçu son financement intégral à la 39ème session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement de Thaïlande en février 2006 pour signature et a été dûment signé par toutes les parties en juillet 2007. Le premier décaissement de fonds a été effectué en juillet 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'en décembre 2013 afin de renforcer ses activités en réalisant pleinement ses objectifs sans apport de fonds supplémentaire.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de favoriser la réhabilitation de long terme des ressources forestières du littoral et de promouvoir les moyens d'existence des populations riveraines à la suite du tsunami dévastateur qui a frappé le sud de la Thaïlande. Ses objectifs spécifiques consistaient à entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la pérennisation des moyens d'existence et à la sécurité écologique et de promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami, en visant à couvrir les besoins à moyen et à long termes en matière de construction d'habitat rural.

III. Réalisations et produits du projet

Objectif spécifique 1 : Entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la sécurité écologique (CBM-SLES)

Produit 1.2 : Deux cent cinquante kilomètres (250 km) de forêts littorales reconstituées

- L'analyse des parties prenantes a été menée conjointement à une évaluation des besoins de 52 personnes. Le produit a conduit à concevoir 5 programmes de formation. Un guide théorique et pratique à la prospection et la réhabilitation des forêts littorales et du développement de la gestion participative a été produit.
- Des plantations de remplacement ont été mises en œuvre dans des forêts de l'intérieur, des bois de plage et des mangroves qui ont mobilisé 7693 participants pour 752 hectares. En outre, la gestion forestière villageoise a été favorisée dans 12 villages sur une superficie totale de 3688 ha de forêts côtières.
- Deux ateliers de formation à la gestion des ressources forestières ont été menés avec 82 participants comprenant des responsables de collectivités rurales et des agents des collectivités territoriales.

Produit 1.3 : Cent hectares (100 ha) de plantations de bambou créées dans les zones touchées par le tsunami

- Enquête effectuée pour choisir les espèces destinées à l'aménagement de plantations de bambou. Deux formations à « la plantation et l'exploitation de bambous » ont été organisées en février 2010 en présence de 100 participants à Phang Nga et Ranong, tandis que deux formations sur la reproduction des tiges de bambou ont été organisées en mai et juin 2010 dans les provinces de Kanchanaburi et Krabi.
- Un total de 51 900 plants de bambou ont été plantés sur 100 hectares. Il s'agit des espèces *Pai Tong* (*Dendrocalamus asper*), pour la production de pousses et de mâts, *Pai Ruak Dam* (*Thyrsostachys oliveri*), *Pai Sang Mon* (*Dendrocalamus sericeus*) pour la production de mâts, et *Pai Kim Sung* (*Bambusa beecheyana*) pour la production de pousses.

Produit 1.4 Activités de sensibilisation mises en œuvre

- Les campagnes de sensibilisation ont visé les personnes adultes, les jeunes au-delà des systèmes d'éducation, et les jeunes scolarisés par le biais de diverses activités relatives à la prospection et à la valorisation des ressources côtières et celle des connaissances locales.
- Une campagne d'affichage public destinée à populariser la conservation des ressources naturelles, la foresterie villageoise, la plantation de mangroves et leur conservation a touché un large public.

Produit 1.5 Deux plans pilotes d'aménagement villageois SLES élaborés et approuvés par les principales parties prenantes

- Deux sites pilotes ont été sélectionnés pour l'élaboration d'un plan de gestion des ressources côtières à 1) Ao Kapur Bay, baie sise dans le district de Kapur en province de Ranong et 2) l'île de Koh Kor Khao, dans le district de Khao Lak en province de Phang Nga. On s'est attaché à la réhabilitation des ressources côtières et à la gestion et la pérennité d'exploitation des ressources côtières, ainsi qu'au réseautage et au développement des capacités en matière de gestion des ressources côtières.
- Les plans révisés ont été validés par 45 participants à des réunions de parties prenantes à Ao Kapur Bay et 65 autres sur l'île de Koh Kor Khao. Certaines activités révisées ont conduit à des actions visant la protection de la superficie forestière des bassins versants et la culture de récifs coralliens artificiels.

Objectif spécifique 2 : promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami afin de couvrir les besoins à moyen et à long termes en matière de construction d'habitat rural

Produit 2.1 : Renforcement de la capacité à utiliser le bambou dans la construction de logement

- Un voyage d'étude avec 10 participants a été effectué en Chine en mai 2010, tous les participants ont acquis de bonnes connaissances et des expériences d'exploitation et des produits en bambou innovants.
- Un atelier sur l'exploitation du bambou et la fabrication de meubles a eu lieu en novembre 2010 dans la province de Phang Nga avec 50 participants. Après cela, un groupe production coopérative de meubles en bambou et de construction d'habitations en bambou a été mis sur pied dans le canton de Maenang-Khao.

Produit 2.2 : Techniques de construction de maisons en bambou

- Les propriétés physiques de cinq espèces de bambou (*Bambusa bambos*, *B. longispata*, *Dendrocalamus hamiltonii*, *Thyrsostachys oliveri*, *T. siamensis*) ont été testées dans la perspective de servir de matériaux pour la fabrication de meubles et d'habitations dans les zones touchées par le tsunami.
- Un stage de formation à l'utilisation du bambou et à la conception de modèles de meubles a été réalisé en décembre 2010. Une première maison en bambou ont été construites en coentreprise avec un propriétaire d'hôtel de loisirs dans le district de Kura Buri ; une formation pratique a eu lieu en

février 2012 ; la deuxième a été construite en association avec un propriétaire d'hôtel de loisir sur l'île de Koh Kor Kao en mai 2013

Avant l'achèvement du projet, un séminaire sur la « Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones de la Thaïlande touchées par la catastrophe du tsunami » a eu lieu en septembre 2013 à Bangkok. Il a fourni une bonne occasion aux parties prenantes principales de développer une meilleure compréhension des résultats du projet, y compris par la participation communautaire. Le projet a préparé plusieurs rapports techniques et manuels. Il s'agit notamment de : la sécurité des collectivités dans les domaines touchés par le tsunami ; (thaï-anglais.) ; des Plans CBM-SLES de Kapur Bay et de l'île de Kor Khao (thaï) ; la réhabilitation à base communautaire des forêts des zones touchées par le tsunami, (thaï-anglais.) ; les propriétés mécaniques et physiques de certains bambous thaïlandais utilisés dans la construction d'habitations (thaï-anglais) ; la plantation, la reproduction et la gestion du bambou (thaï) ; Actes de l'atelier de formation à l'utilisation du bambou dans la fabrication de meubles (thaï-anglais) ; et Actes du Séminaire sur la réalisation du projet (thaï-anglais). Des exemplaires des rapports techniques du projet sont disponibles sur demande écrite auprès du Secrétariat ou de l'agence d'exécution.

IV. Résultats et impacts

Les résultats du projet ont contribué à l'engagement des populations littorales des zones touchées par le tsunami dans la restauration des écosystèmes côtiers dégradés par des moyens de subsistance et l'amélioration de la sécurité écologique. Les leaders communautaires dans les stations du projet ont renforcé leurs connaissances et expériences en matière de gestion de la forêt littorale, sur la manière de sécuriser l'écosystème et de tirer parti d'une extension des mangroves et d'une augmentation des populations d'animaux aquatiques dans un proche avenir. Est également à ranger au nombre des résultats du projet le fait que les populations des secteurs touchés par le tsunami savent désormais comment conduire les plantations de bambou pour en obtenir de meilleures pousses et des cannes et mâts de meilleure qualité et leur meilleure maîtrise des modes d'exploitation du bambou. Les formations enseignées sur l'exploitation du bambou ont permis de développer connaissances et expériences sur la reproduction de ces espèces, leur plantation et leur exploitation, en particulier dans la confection de meubles en bambou et la construction d'habitations en bambou, ce qui ouvre des perspectives de création d'emplois dans le sud de la Thaïlande.

Le projet a produit les effets bénéfiques suivants : une prise de conscience du public et des acteurs principaux actifs dans la gestion des forêts des littoraux, les ouvrant à une meilleure compréhension des besoins particuliers et des attentes des populations riveraines ; des capacités accrues des services administratifs provinciaux et locaux de réhabiliter les forêts endommagées et celle d'assurer leur gestion par l'intégration de la dimension de sécurité écologique ; le projet a fourni de nombreuses possibilités aux collectivités publiques, aux ONG, aux populations riveraines et aux scientifiques de participer à la réflexion collective portant sur la mise en place de dispositifs de gestion forestière durable des littoraux avec la participation active des populations riveraines ; la disponibilité de données d'état des lieux sur les forêts côtières des zones pilotes s'est accrue ; de même qu'ont été élargies et développées les connaissances et les compétences en matière de plantation et d'exploitation du bambou dans la confection de meubles et la construction d'habitations, dégageant ainsi des perspectives de création d'emplois dans le sud de la Thaïlande.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'évaluation du projet et de son exécution sont les suivants :

- La réhabilitation durable des forêts nécessite des connaissances locales et scientifiques intégrées sur la définition de la finalité de la réhabilitation, mais aussi en matière de sélection des essences de plantation qui doivent être adaptées au domaine et en fonction des besoins de la communauté locale. Les plans et des activités de réhabilitation doivent être appliqués aux réalités locales et aux modes de vie de la population riveraine afin de faciliter leur acceptation par les populations concernées et la participation de ces dernières.
- Les systèmes de gestion intégrée des ressources côtières doivent opérer l'intégration de l'amont vers l'aval et entre les plans des différents organismes concernés.
- L'organisation de formations a été l'un des moyens efficaces d'infléchir les perceptions et d'enrichir les connaissances chez les populations riveraines. L'enseignement d'une série de formations sur le bambou a fourni l'occasion de modifier progressivement l'attitude des agriculteurs locaux et de leur faire réaliser les avantages qu'ils peuvent tirer de la culture du bambou comme source de revenu d'appoint. Pour les meubles et les habitations en bambou, un plus grand éventail de modèles devrait être mis à l'étude afin de produire une variété de formes et de styles propres à valoriser les produits.

- Des épisodes inattendus de grave sécheresse, suivis de pluies abondantes et d'inondations dans le sud de la Thaïlande ont provoqué le report de certains ateliers de formation et des activités de plantation. Ces événements ont ainsi provoqué une prolongation de la durée du projet. En outre, le caractère mal défini des modalités de collaboration entre l'agence d'exécution et l'agence collaboratrice (Institut thaïlandais de l'environnement) a provoqué un retard de la mise en œuvre du projet à son début.

Dans le but de pérenniser au mieux les acquis du projet à l'issue de son achèvement, les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des populations riveraines seront rendues permanentes par des mesures d'accompagnement, au nombre desquelles des financements renouvelables de la part des collectivités, des plans intégrés de gestion des ressources côtières, la participation d'organismes publics locaux et des programmes scolaires sur les modes durables d'exploitation des ressources naturelles. L'exécution de deux plans pilotes CBM-SLES élaborés et avalisés par les principales parties prenantes sera entretenue par les activités annuelles de l'Institut de l'environnement thaïlandais, qui doit assurer l'amélioration à long terme de la gestion durable des ressources côtières dans le sud de la Thaïlande. En outre, les équipements et matériels livrés au groupe chargé de la fabrication de meubles en bambou permettront de créer des emplois pérennes. S'agissant de la continuité et de l'élargissement des résultats du projet, le Département royal des forêts compte à son actif un certain nombre de projets de recherche sur les plantations de bambou et leur exploitation dont les résultats seront diffusés aux principaux intervenants dans les secteurs géographiques du projet au cours des années à venir.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a notablement contribué à la réhabilitation à long terme des ressources forestières côtières et aux moyens d'existence des populations riveraines dans les zones touchées par le tsunami dans le sud de la Thaïlande. De manière spécifique, le projet a développé un système de gestion des ressources côtières à base communautaire devant augmenter la contribution des forêts aux moyens d'existence durables et à la sécurité écologique, en particulier dans les provinces de Ranong et Phang Nga.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs manuels techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, jugé satisfaisant au regard de la convention du projet, celui-ci peut être déclaré achevé.

(3) PD 376/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande

Budget et sources de financement :

Budget Total :	US\$	718 487
Budget OIBT :	US\$	462 645
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	439 645
Gouvernement d'Australie :	US\$	13 000
Gouvernement de Rép. de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	255 842
Agence d'exécution :	Département thaïlandais des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore (DNP)	
Approuvé à la :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)	
Date de lancement et durée :	Décembre 2008 / prévue : 36 mois, réelle : 60 mois Prorogation jusqu'en mars 2012 (NOL Ref. No. F.11-0201) Prorogation jusqu'à décembre 2012 (NOL Réf . n° F.12-0093) Prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.13-0065) Prorogation jusqu'en décembre 2013 (NOL Ref. No.F.13-0182)	

I. Introduction

Le projet a été approuvé à la 40^{ème} session du Conseil et financé en intégralité lors de cette même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée en janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a été effectué en septembre 2008 et le projet a débuté en décembre 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'en décembre 2013 pour permettre la pleine réalisation de ses objectifs.

Le département des Parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore (DNP) a exécuté les activités du projet en étroite collaboration avec le Département Royal des Forêts (RFD), le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (MONRE). Des établissements d'enseignement dont la Faculté de foresterie, la Kasetsart University et des universités locales ont été invités aux ateliers du projet et à ses stations pilotes.

II. Objectif du projet

Le projet avait pour but de contribuer au développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) en vue d'en maximiser les avantages socioéconomiques et culturels pour les populations rurales de Thaïlande. Son objectif spécifique était d'élaborer et de promouvoir des procédures d'état des lieux et celles d'un inventaire initial de ces ressources aisément accessibles, et de permettre une surveillance de l'information sur l'extension des TROF, leurs diversité et abondance, en vue d'étayer l'élaboration d'orientations nationales en matière de TROF et la planification territoriale à l'échelon des cantons (sous-districts).

La stratégie adoptée pour ce projet comportait les étapes suivantes : concertation avec des représentants des cantons et des propriétaires de forêts et domaines privés et des experts nationaux et d'autres parties prenantes en vue de déterminer la présence des TROF et leur exploitation dans l'ensemble du pays ; mise à l'essai d'une méthode de prospection et de surveillance appliquée à la biomasse TROF existante, l'étendue du couvert représenté par les TROF et la diversité de ces derniers ; et la sélection de deux cantons comme zones pilotes destinées à impulser la mise en service du système d'informations servant à l'inventaire et de la surveillance des TROF dans l'intérêt de leur gestion durable.

III. Réalisations et produits du projet

Produit 1 : Exploitation et formations de TROF définies

- Quatre ateliers régionaux et un atelier national ont eu lieu avec les responsables des cantons et d'autres intervenants consistant à réexaminer la définition des TROF, leurs modes d'exploitation et d'autres renseignements connexes, et à identifier les stations pilotes potentielles.
- À l'issue d'une série d'ateliers de concertation, les TROF ont fait l'objet d'une définition qui a été adoptée. La définition adoptée est celle "des arbres et autres végétaux situés sur des terres n'entrant pas dans le domaine forestier". Les arbres et les végétaux concernés comprennent les arbres, le bambou, le rotin, les palmiers, les lianes, des arbustes et des herbes tout en excluant les cultures agricoles (par exemple, le manioc et le riz). Les terres hors du domaine forestier sont des zones où les arbres ou d'autres végétaux peuvent être plantés dans le respect des lois en vigueur ou celui des ordonnances ministérielles. Les terres hors du domaine forestier sont essentiellement situées en dehors des aires protégées et des forêts classées.

Produit 2 : Mise en place du système d'information sur l'inventaire et la surveillance des TROF

- Composantes élaborées d'un système d'inventaire et de suivi des informations, comprenant un système de cartographie et un plan d'échantillonnage au sol pour la collecte des données d'inventaire et de surveillance, et les applications d'un système d'information géographique (SIG) pour le stockage des données, leurs analyse et intégration à toutes les informations secondaires disponibles, y compris les données socio-économiques et celles des savoirs locaux. Le suivi porte sur les données de l'état des lieux et sur l'évolution de la situation sur place et les qualité et quantité des ressources TROF ligneuses et non ligneuses.
- Conduite d'un essai pilote sur le projet de système d'inventaire et de surveillance TROF, portant notamment sur la cartographie et le schéma d'échantillonnage destiné au recueil des données d'inventaire et de surveillance. Ce projet a été adopté en conséquence par les acteurs principaux. Un guide pratique des techniques d'inventaire et de surveillance des TROF a été rédigé et publié.

Produit 3 : Informations sur les inventaires et la surveillance des TROF et promotion de leur gestion durable.

- Deux stations pilotes ont été créées après une série de réunions de concertation : l'une à Ubon Ratchatani, province du nord et l'autre à Chumpon, province du Sud. La zone pilote du Nord-Est se compose d'un canton (Nong Lao), tandis que le périmètre pilote du Sud se répartit sur deux cantons (Parto et Pat Song). L'échantillonnage de secteurs (zones aux arbres dispersés) et l'échantillonnage de parcelles à superficie déterminée (forêts communautaires) ont été effectués au canton de Nong Lao. L'échantillonnage de parcelles à superficie déterminée a été la seule méthode appliquée aux cantons de Parto et Pak Song car la plus grande part du domaine rural où se trouvent les TROF est occupée par des cocotiers, des hévéas et des plantations de palmiers oléagineux.
- Un « Guide d'inventaire et à de surveillance des ressources dendrologiques hors forêts en Thaïlande » a été produit en anglais et en thaïlandais.
- Deux ateliers se sont tenus dans deux zones de démonstration dans le canton de Nonglao de la province d'Ubon Rachathane et dans les cantons de Pato et Paksong à Chumpon, en vue de dispenser des formations aux méthodes TROF et à leur application par le personnel des régions et des institutions locales.

La réalisation la plus immédiate du projet est d'avoir produit des statistiques d'inventaire sur les volumes des arbres, leur biodiversité et d'autres paramètres dans les trois cantons des stations pilotes. Les documents techniques publiés par le projet sont les suivants :

- Actes de quatre ateliers régionaux relatifs à la définition des TROF (thaï-anglais)
- Actes de l'atelier national sur les TROF (thaï-anglais)
- Manuels sur l'échantillonnage de secteurs pilotes et procédures de terrain relatives à l'échantillonnage en grille fixe (anglais)
- Résultats du projet pilote relatifs à l'inventaire et au suivi des TROF en Thaïlande (anglais)
- Création de zones pilotes du projet pour l'inventaire et le suivi des TROF en Thaïlande (anglais)
- Guide pratique : l'inventaire et le suivi des TROF en Thaïlande (anglais)

Les rapports techniques du projet ont été soumis à l'OIBT et affichés sur le site Web de l'Agence d'exécution (dewwww.dnp.go.th) et des exemplaires des rapports techniques sont disponibles sur demande écrite auprès du Secrétariat ou de l'agence d'exécution.

IV. Résultats et impacts

Le Projet a mis au point des procédures d'inventaire et de surveillance utiles à la gestion durable des TROF, et il a mis en place deux stations pilotes en vue de renforcer la sensibilisation et la participation des populations locales à l'application de ces procédures. Cet inventaire TROF et les compétences de surveillance peuvent être mises en œuvre par les populations locales elles-mêmes (avec un soutien technique limité) aux niveaux des cantons ou des villages. Grâce à une volonté politique de la part des responsables locaux et une coopération de la part des propriétaires fonciers, ces outils sont adoptés et mis en œuvre largement, ce qui ont contribué à :

- Des orientations éclairées visant à promouvoir la gestion durable des TROF.
- L'amélioration des conditions socio-économiques des populations riveraines qui reproduisent les résultats du projet pilote dans leurs différents cantons. Le système d'information de suivi a produit des informations sur les TROF en vue d'une meilleure planification de l'occupation des sols et de l'économie, tout en favorisant la pérennisation de l'offre TROF dont les populations locales sont tributaires pour leurs moyens d'existence.
- Une diminution des pertes inutiles du couvert des TROF et de leur biodiversité, ce qui a permis d'améliorer la situation écologique et l'état de l'environnement.
- Une diminution des abattages clandestins et des récoltes illégales de PFNL, épaulant ainsi les efforts de conservation des forêts domaniales naturelles.
- Un meilleur échange d'informations entre ministères sur les TROF dans l'intérêt de la gestion durable des TROF, et la formulation d'orientations nationales sur les TROF dans le cadre de la promotion de la gestion durable des forêts.

Depuis qu'est intervenue l'interdiction d'exploitation des forêts naturelles en Thaïlande en 1989, la production de bois du pays a diminué et les populations rurales et les entreprises de la filière bois nationale sont de plus en plus tributaires du bois et des produits non ligneux produits par diverses ressources dendrologiques en dehors des forêts (TROF). Compte tenu de ces besoins des populations locales, le projet

s'est employé à mieux faire reconnaître le fait que la gestion durable des TROF est indispensable à la réalisation de la GDF. À partir des réalisations de ce projet, la gestion durable des TROF et la formulation d'orientations TROF nationales montrent des améliorations sensibles. Les TROF représentent une alternative appelée à jouer un rôle important dans la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, tout en améliorant les moyens d'existence des populations tributaires des forêts en Thaïlande.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- La mise en place effective d'une méthode d'inventaire et de suivi des TROF a été déterminante. L'étroite collaboration avec le Département Royal des forêts (RFD) et des enseignants chercheurs des universités a été importante. Des agents du personnel local expérimenté du DNP et du RFD ont eu une intervention décisive dans l'intégration des inventaires TROF et le suivi des compétences au sein de l'administration cantonales des deux stations pilote.
- Une approche participative mise en place dans la création des stations pilotes, associant les populations locales et les administrateurs a pris du temps mais s'est avérée très productive. La collecte de données socio-économiques et les travaux de modélisation auraient pu être plus efficaces avec une meilleure planification.
- Le retard dont a souffert la conclusion du projet a été causé par des facteurs externes qui ne pouvaient pas être prévus. Au nombre de ceux-ci se trouve la grande quantité de données à modifier et à traiter. En outre les inondations d'ampleur catastrophique qui ont touché Bangkok et les provinces voisines ont obligé à un report de certaines activités du projet.
- Après les retours d'information des ateliers en zones pilote, les parties prenantes du projet ont reconnu qu'il existait un besoin persistant d'amélioration des modèles d'intégration des données biophysiques TROF avec les données socio-économiques ; de même qu'un besoin d'adaptation des programmes de reboisement et de foresterie villageoise ainsi que des services de vulgarisation ; et enfin celui de favoriser la prise en compte des TROF pour leurs multiples avantages, y compris la biodiversité et le changement climatique, au niveau local et à celui des cantons.
- Les travaux sur le développement des ressources dendrologiques hors des forêts après l'achèvement du projet dépendront du soutien continu que lui apporteront les différentes divisions du DNP comme du RFD. La conservation de la biodiversité sera probablement une source importante de financement du développement des ressources dendrologiques hors les forêts.

Compte tenu de l'importance de la conservation de la biodiversité et de la participation des populations, spécifiées dans l'actuel 10e Plan de développement économique et social national de la Thaïlande, l'extension des activités du projet sera réalisée en continu par les organismes responsables que sont le RFD et le DNP. Une répartition des compétences organiques a été proposée, par exemple, la création de forêts communautaires sera accompagnée par le Bureau de la gestion forestière communautaire cependant que les aspects relatifs à une meilleure surveillance de la biodiversité et des changements d'occupation des sols seront pris en charge respectivement par la Division de la conservation de la biodiversité et la Division de la gestion des domaines forestiers.

En outre, l'engagement du secteur privé dans le développement des ressources dendrologiques hors les forêts a été encouragé. La participation active du secteur privé à la réhabilitation des forêts et au développement de l'éco-tourisme a été reconnue. De grandes entreprises du secteur privé comme *Siam Cement Group*, *Petroleum Authority of Thailand* et la caisse centrale d'épargne de l'État ont été invités à fournir un accompagnement à la conservation des ressources naturelles, au développement communautaire et au développement des ressources dendrologiques hors des forêts par le biais de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises. Les établissements d'enseignement que sont la Faculté de foresterie, l'Université Kasetsart et des universités locales seront invités à visiter les stations pilote du projet en vue de suggérer des améliorations aux méthodes d'inventaire et de surveillance TROF.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a réussi sa mise au point de systèmes d'inventaire et de surveillance des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) même si la conclusion du projet a accusé un retard important. Le projet a contribué à de meilleurs échanges d'informations sur les TROF entre les différents ministères, ce qui va dans le sens d'une gestion durable des TROF et la formulation d'orientations nationales TROF dans le contexte de la gestion durable des forêts en Thaïlande.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs manuels techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier comme prévu à la convention de projet, celui-ci peut être déclaré achevé.

(4) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale

Budget et sources de financement :

Budget Total : US\$ 592 263

Budget OIBT : US\$ 353 435

Gouvernement du Japon (MoFA) : US\$ 353 435

Gouvernement de Chine : US\$ 238 828

Agence d'exécution : Académie forestière du Yunnan (YAF)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2010 / 36 mois

I. Introduction

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation et il a été financé en intégralité par le gouvernement du Japon lors de la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 18 janvier 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 10 mars 2010. Aucune prolongation du projet n'a été demandée par l'agence d'exécution à la fin de la période officielle de son exécution le 1er mars 2013. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en mars 2014, la durée d'exécution du projet a été de 48 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution (YAF). Le dernier rapport d'audit financier du projet a été présenté en mars 2014 par l'agence d'exécution, permettant de constater l'achèvement de ce projet lors de la 48^e session du CRF.

II. Objectif du projet

Le projet a contribué à promouvoir les activités de reboisement des foyers ruraux ainsi que le développement rural dans les zones tropicales montagneuses du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux ("techniques HORT"). Ce projet visait spécifiquement à promouvoir ces techniques de reboisement destinées aux foyers ruraux de la province du Yunnan.

III. Réalisations et produits du projet

La principale stratégie de mise en œuvre du projet était de développer de « Techniques de reboisement axées sur les ménages ruraux (HORT) » à travers une coopération étroite entre l'Académie forestière du Yunnan (YAF), comme un institut de recherche, et les ménages ruraux sélectionnés pour prendre part à l'exécution de ce projet. La diffusion des résultats et des conclusions du projet sur les HORT proposés aux foyers ruraux s'est opérée grâce à un certain nombre de réseaux d'intervenants de base en charge de la vulgarisation des techniques forestières et de l'information intervenant dans la province du Yunnan.

On trouvera les principales réalisations du projet et ses principaux produits récapitulés dans le tableau ci-après :

ÉLÉMENTS DU PROJET	Résultats et conclusions
Objectif spécifique 2 :	L'objectif spécifique a été atteint au cours de la mise en

Promouvoir les techniques de reboisement à la disposition des foyers ruraux (techniques "HORT") grâce à une coopération étroite entre l'Institut de recherches forestières et les foyers ruraux locaux.	œuvre du projet grâce à la contribution qu'y ont apportée les produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> • HORT mises au point et objet de vulgarisation ; • G-NETEIS établi et capable d'assurer la promotion des HORT ;
Produit 1 : Techniques de reboisement à l'usage des foyers ruraux (HORT) élaborées et prêtes à la vulgarisation	Les HORT ont été élaborées et popularisées par l'Académie de foresterie du Yunnan.
Activité 1.1 : évaluer la demande portant sur ces techniques de la part des foyers concernés dans le secteur du projet.	La concertation avec les foyers a été effectuée afin de prendre en compte leurs opinions, leurs besoins et leurs intérêts au cours de l'exécution du projet.
Activité 1.2 : sélectionner 1 à 2 foyers pour créer 0,5 ha de pépinières d'essai et y conduire un essai technique de mise en œuvre des semences, de sélection de conteneurs, d'application d'engrais, et d'une gestion intégrée de la pépinière.	Un ménage qui avait déjà une certaine expérience en matière de plantation forestière a été sélectionné et a créé 0,5 ha de pépinière d'essai, principalement pour la production de plants d'essences locales (<i>Pterocarpus indicus</i> , <i>Dalbergia odorifera</i> , <i>Aquilaria sinensis</i> , <i>Podocarpus neriifolius</i> , et <i>alnoides Betula</i>).
Activité 1.3 : aménager 10,64 ha de plantations expérimentales sur des terres forestières des familles afin d'y conduire des essais techniques en matière de préparation de site, de plantation en mélange, de densité de plantation, d'application d'engrais, et de travaux forestiers multi-étages.	10 ha de plantations d'essai ont été créées par les populations locales sur des terres forestières dégradées appartenant à des familles rurales, dans le village de Jingxin du comté de Menglian en province du Yunnan.
Activité 1.4 : récapituler les résultats de recherché du projet et passer en revue la documentation ;	Des réunions techniques ont été organisées afin de partager les résultats du projet sur les HORT entre experts de l'Académie forestière du Yunnan
Activité 1.5 : Préparer le Rapport technique sur le reboisement par le ménages ruraux	Le Rapport technique sur le reboisement par le ménages ruraux a été préparé en chinois par l'Académie forestière du Yunnan.
Activity 1.6 : Rédiger, publier et distribuer un <i>Guide technique de reboisement à l'usage des ménages ruraux</i>	<i>Un Guide technique de reboisement à l'usage des ménages ruraux</i> a été préparé en chinois afin de diffuser ses conclusions essentielles aux populations locales.
Produit 2 : réseaux de base pour la vulgarisation des techniques et services d'information (G- NETEIS) mis en place et capables de promouvoir les HORT	Deux réseaux G-NETEIS ont été créés et rendus opérationnels afin de promouvoir les HORT dans le comté de Menglian en province du Yunnan.
Activité 2.1 : sélectionner 2 cantons / communes pour créer un g-NETEIS pilote	Les villages de Mangxin et de Jinxing dans le comté de Menglian ont été sélectionnés pour créer et faire fonctionner le G-NETEIS pilote.
Activité 2.2 : créer 60,0 ha de plantations de démonstration sur des terres forestières de familles	60 ha de plantation de démonstration sur des terres forestières de foyers ruraux ont été aménagées dans le village de Mangxin du comté de Menglian.
Activité 2.3 : préparer un <i>Guide pratique du vulgarisateur des techniques forestières</i>	Le <i>Guide pratique du vulgarisateur des techniques forestières</i> a été distribué sur chacune des stations de vulgarisation forestière en province du Yunnan et ont été organisés des ateliers de formation à son usage.
Activité 2.4 : organiser un atelier de formation destine aux vulgarisateurs et à 150 ruraux	10 ateliers de formation animés par 50 vulgarisateurs ont accueilli 150 habitants des zones rurales (3 formations)
Activité 2.5 : organiser un atelier de la Chine tropicale du sud-ouest sur les HORT et le G-NETEIS	Un atelier sur le développement des HORTS et la création d'un G-NETEIS ont été organisés pour plus de 100 participants de tous les pays de la province du Yunnan.

IV. Résultats et impacts

Les principaux produits et impacts du projet, en relation avec les produits et activités associés, peuvent être récapitulés comme suit :

Avant l'exécution du projet	Après l'exécution du projet
Un défaut de connaissances des espèces arborées locales, en particulier les essences de bois précieux chez des membres des collectivités locales qui ont exprimé un certain intérêt pour la création de plantations forestières dans le comté de Menglian en province du Yunnan.	La diffusion des connaissances relatives aux principales essences à bois d'œuvre locales pour une meilleure maîtrise de la façon de produire leurs plants dans les pépinières installées et entretenues par les populations locales ; sur la plantation d'arbres dans l'aménagement de plantations forestières, contribuant à la réhabilitation des terres forestières dégradées dans le comté de Menglian en province du Yunnan. L'accent a été particulièrement mis sur les espèces les plus précieuses d'arbres de bois indigènes.
Les plants d'essences à bois d'œuvre pour les activités de réhabilitation de la forêt ont été fournis principalement par le Bureau local des forêts du comté de Menglian.	Les communautés locales ont acquis leur autonomie pour les plants d'essences à bois d'œuvre, pour avoir été formées aux techniques de production de plants d'essences à bois d'œuvre dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des pépinières par certains membres de la communauté, qui ont acquis les compétences et connaissances à cet effet.
Les techniques de préparation des sols avant la plantation d'arbres dans l'aménagement de plantations forestières ne sont pas maîtrisées par les populations locales.	Le projet a mené des activités de démonstration et de formation en techniques de préparation des sols avant la plantation d'arbres. Les populations locales ont été associées à des tâches pratiques au cours de ces activités de démonstration et de formation afin de faciliter le transfert des connaissances en techniques de préparation des sols et applications d'engrais. Cela a permis de faire la preuve qu'une bonne préparation des sols pourrait contribuer à améliorer la croissance des arbres dans les plantations forestières créées par les populations locales, comme contribution de ces dernières à la réhabilitation des terres forestières dégradées.
Les plantations d'arbres étaient généralement mises en œuvre par les populations locales sans respect des normes techniques applicables, en raison du manque de moyens et des capacités pour ce faire.	Le projet a contribué à renforcer les capacités des communautés locales s'agissant des moyens efficaces de création des plantations forestières. Il a également contribué à aider les membres des collectivités à s'organiser en associations propres à faciliter la diffusion des techniques et des connaissances sur la plantation d'arbres dans l'aménagement de plantations forestières. La mise en œuvre du projet a fourni l'occasion de promouvoir l'établissement de plantations forestières mixtes combinant plusieurs espèces indigènes, concourant ainsi à la conservation de la biodiversité dans les forêts réhabilitées par les populations riveraines. Les principales opérations et interventions sylvicoles ont été abordées lors des séances de formation organisées par les experts du projet de l'Académie forestière du Yunnan.

Les campagnes de sensibilisation, menées au cours de l'exécution du projet, ont contribué à conscientiser les populations riveraines à la protection de l'environnement et à les éveiller à l'importance de la réhabilitation des forêts par une démarche participative associant toutes les parties prenantes essentielles.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

5.1 Enseignements dégagés

Des dispositions particulières ont été conclues avec les principaux intervenants, ce qui a concouru à la bonne exécution du projet ; les responsabilités et les droits de chacune des parties prenantes ont été clairement définis préalablement à leur implication dans la mise en œuvre du projet. Ces dispositions particulières avaient trait aux voies et moyens d'assurer une bonne coopération entre ces parties dans les différents domaines relatifs à l'exécution du projet, à savoir : la propriété des biens issus de la production de plants, ceux des arbres plantés dans les plantations forestières, etc. Ces dispositions spéciales ont été considérées comme une bonne base pour la pérennisation des principaux résultats et acquis du projet.

La démarche participative a été appliquée dans tout le déroulement de ce projet, à commencer par la sélection des stations de terres forestières dégradées à réhabiliter, la sélection des espèces d'arbres, la création de pépinières et leur entretien, l'élevage et la production des plants. La démarche participative a été mise en œuvre sans heurts grâce à une bonne stratégie de communication avec les parties prenantes principales à travers des structures opérationnelles appropriées dans le comté de Menglian. Il s'est agi d'un processus de communication dans les deux sens qui a permis de s'assurer que les idées et les suggestions des communautés locales pourraient être prises en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes. Grâce à ces efforts et aux moyens de communication mis en œuvre, l'enthousiasme des éléments sélectionnés parmi les populations locales pour être associés à la mise en œuvre du projet a été stimulée et ceux-ci ont exprimé un intérêt accru pour le projet.

5.2 Pérennisation du projet

Les réalisations du projet pourraient être considérées comme une bonne démonstration et orientation des programmes de réhabilitation des forêts et des programmes de construction écologiques dans l'Ouest de la Chine. Les techniques présentées au cours de la mise en œuvre du projet pourraient produire des avantages intégrés importants, y compris dans les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Après l'achèvement du projet, la pépinière sera exploitée et entretenue par le ménage qui est le maître d'ouvrage des sols concernés, avec le soutien technique de réseaux de base pour la vulgarisation de la technique et leurs services d'information (G-NETEIS) qui fonctionnent dans ce domaine. Parallèlement, elle sera conservée comme pépinière de démonstration destinée à motiver les ménages souhaitant se lancer dans la production de plants.

La station de vulgarisation du comté se chargera de la gestion future du G-NETEIS, sous la direction du Bureau des forêts du comté et en collaboration avec les organismes techniques locaux, dont l'Institut de recherche de Pu'er, l'École de sylviculture de Pu'er et les stations de vulgarisation des techniques sylvicoles de Pu'er.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu de l'Agence d'exécution le rapport d'achèvement de projet, les rapports techniques, ainsi que le dernier rapport de vérification financière satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 501/08 Rev.1 (F) terminé. Des exemplaires électroniques des rapports et dossiers sus-mentionnés sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

• AVANT-PROJETS ACHEVÉS

(1) PPD 165/12 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin

Budget et sources de financement :

Budget Total :		US\$	96 980
Budget OIBT :		US\$	79 380
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	39 380	
Gouvernement de la Rép. de Corée :	US\$	20 000	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	20 000	
ONG Ce.Sa.Re.N :		US\$	17 600

Agence d'exécution : ONG Ce.Sa.Re.N :
 Approuvé à la : Octobre 2012
 Date de lancement et durée : Avril 2013 / 8 mois

I. Introduction

Cet avant-projet de 8 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2012 par le biais du système d'approbation électronique mis en place, et son financement a été pourvu dans le même cycle de projets par les gouvernements du Japon, de la Corée et des États-Unis. La convention devant régir l'exécution de cet avant-projet a été signée en mars 2013. La mise en œuvre d'avant-projet a été lancée en avril 2013 après le décaissement de la première tranche de financement de l'OIBT. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement de l'avant-projet a été reçue en mai 2014, ainsi que le rapport d'audit financier, la durée d'exécution de cet avant-projet a été de 13 mois au lieu des huit initialement prévus par l'agence d'exécution (ONG-CESAREN).

II. Objectif de l'avant-projet

Son but de cet avant-projet était de contribuer à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité au Bénin par le renforcement des capacités des communautés locales à améliorer leurs conditions de vie, par la conservation des forêts sacrées (FS) comprise dans les sites Ramsar 1017 et 1018. Il visait plus particulièrement à évaluer le potentiel des forêts sacrées situées dans les sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler un projet visant à soutenir leur réadaptation et leur gestion durable.

III. Réalisations et produits de l'avant-projet

Les principales réalisations et les produits de cet avant-projet sont résumés dans les deux tableaux ci-dessous :

a) Réalisation des produits

Produits	Degré de réalisation
Produit 1 : Les informations de base sur les forêts sacrées des sites au Bénin sont disponibles	Plusieurs rapports techniques fournissant des éléments à jour, informations documentées et des données sur les forêts sacrées situées sur les sites Ramsar 1017 et 1018, au Bénin, ont été préparés par des consultants et validés par les principales parties prenantes clés dans le cadre d'une démarche participative.
Produit 2 : Un projet d'Appui à la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT	Une proposition de projet a été formulée avec les informations et les données mises à jour, recueillies et analysées dans le cadre de l'exécution de cet avant-projet. Il a été validé par les principales parties prenantes, et soumis au cycle du projet OIBT régulier. Il a été enregistré comme PD754/14 (F) par le Secrétariat de l'OIBT sous l'intitulé suivant : « <i>Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin</i> ».

b) Réalisation des objectifs

Objectifs	Degré de réalisation
Objectif de développement : Contribuer à la conservation et la gestion durable de la diversité biologique du Bénin par le renforcement des capacités des populations locales pour améliorer leur condition de vie.	Des informations et des données pertinentes (inventaire forestier, aspects socio-économiques, environnementaux et cartographiques) nécessaires à la formulation d'une proposition de projet complète ont été recueillies et analysées au cours de l'exécution de l'avant-projet, à travers des études et enquêtes menées dans la zone cible du futur projet, avec la collaboration des principales parties prenantes.

L'objectif spécifique de l'avant-projet était d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts.	Une proposition de projet a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif tout en prenant en compte les résultats des études réalisées par des consultants dans les forêts sacrées incluses dans les des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin. Cette proposition a été évaluée par le 48 ^e Panel d'experts en août 2014.
---	--

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et impacts de l'avant-projet, au regard de ses résultats attendus et des activités s'y rapportant, peuvent être résumés comme suit :

- La mise en œuvre de l'avant-projet a été l'occasion de recueillir et d'analyser davantage d'informations et de données (aspects environnementaux et socio-économiques) sur les forêts sacrées (FS) comprises dans les sites Ramsar 1017 et 1018 et également de les cartographier et de les délimiter avec précision ;
- Les acteurs principaux ont été identifiés et impliqués dans l'évaluation du potentiel de ces FS et les campagnes de sensibilisation ont conduit certains d'entre eux à avaliser les objectifs du projet et ont même concouru à obtenir l'engagement de certaines autorités locales dans le co-financement du future projet ; et
- Un meilleur partage de l'objectif du projet et une forte implication des parties prenantes clés ont concouru à l'élaboration d'une proposition de projet à partir d'informations et de données précises.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

5.1 Enseignements dégagés

Pour le projet issu de la mise en œuvre de cet avant-projet, il était important d'accorder la priorité à la mise en place d'un comité technique de consultation destiné à traiter la question des croyances culturelles et des tabous connexes aux FS du Bénin, en vue d'assurer la participation des principales parties prenantes actives dans les secteurs cible. La mise en œuvre de cet avant-projet a donné lieu à des campagnes de sensibilisation visant à montrer l'importance des sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin, où sont disséminés des enclaves de forêts sacrées dotées d'une très riche biodiversité, ce qui représente un patrimoine naturel d'une grande valeur pour de multiples fonctions (socio-culturelles, rituelles, environnementales, etc.). Ces forêts sacrées constituent une forme endogène de conservation de la biodiversité et jouent un rôle crucial dans la vie des populations locales.

5.2 Pérennisation

Pour le futur projet découlant de la mise en œuvre de cet avant-projet, la pérennisation doit reposer sur la participation des principales parties prenantes, dont les populations riveraines, à travers un processus participatif qui doit être considérée un élément clé de la stratégie d'exécution du projet. La participation des principales parties prenantes, dont les populations riveraines, à la gestion des FS incluses dans les sites Ramsar 1017 et 1018, devrait concourir à la pérennisation si leurs intérêts et leurs besoins sont pris en compte. Dans le cadre de la contribution à la pérennisation, certaines autorités locales ont exprimé leur engagement à participer au co-financement du projet futur.

VI. Remarques de conclusion

Sachant que l'Agence d'exécution a conclu ses activités en conformité avec les règles et les procédures de l'OIBT et que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement de l'avant-projet, les rapports d'experts techniques, le rapport d'audit financier, ainsi que la proposition de projet de 754/14 PD (F) issue de la l'exécution de cet avant-projet (pour le cycle régulier de l'OIBT), le Comité pourra considérer l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F) comme terminé. Des exemplaires sous forme de fichiers électroniques des rapports et dossiers susmentionnés sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.